

ORDRE HOSPITALIER DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL.

(1607.)

Comme Henri III, en fondant l'ordre du Saint-Esprit & en y réunissant, ou peu s'en faut, celui de Saint-Michel, avait eu le dessein de relever ce dernier de l'abaissement où il était tombé, de même Henri IV tenta de rendre à l'ordre de Saint-Lazare l'éclat qu'il avait perdu, en le confondant avec un ordre nouveau qu'il établit, celui de *Notre-Dame du Mont-Carmel* (1).

Il voulait aussi donner par là une preuve de la sincérité de sa conversion & marquer, dit Hélyot (2), sa piété & sa dévotion envers la sainte Vierge. C'était le moment où, pour entrer sans danger dans le système des alliances protestantes contre la maison d'Autriche, soutenir la Hollande révoltée contre l'Espagne & organiser ses armées confiées à des généraux protestants (Sully, Lesdiguières, La Force, Bouillon, Créquy, Rosny & Rohan), Henri était obligé à une sorte de jeu de bascule, à donner des gages au catholicisme par son mariage avec Marie de Médicis, nièce du pape, & à rappeler les jésuites français, de naissance seulement il est vrai, etc., etc. Ces précautions n'empêchèrent pas le fanatisme religieux de se réveiller, & bientôt « un scélérat sorti des enfers », a dit justement l'Estoile, assassinait le roi & ajournait, par ce meurtre, les destinées de la France.

On a vu que l'ordre de Saint-Lazare, bien qu'il eût été supprimé en 1490 par le pape Innocent VIII, avait toujours subsisté en France. Léon X l'ayant rétabli, il y avait eu des grands maîtres en Italie qui prétendaient gouverner l'ordre dans le monde entier, malgré l'existence des grands maîtres de France. Enfin le pape Grégoire XIII avait uni l'ordre de Saint-

(1) Le mont Carmel est un cap situé en Palestine, sur la côte méridionale de la baie de Ptolémaïs (Saint-Jean d'Acre). Les religieux du Mont-Carmel, ou carmes & carmélites, font naïvement remonter leur origine à neuf siècles avant l'ère chrétienne, & considèrent comme fondateurs de leur ordre les prophètes juifs Élie & Élisée. (Voir une *Notice* publiée à Angers, en juillet 1853; 28 pages in-12.)

(2) Hélyot, *Hist. de tous les ordres*.

Lazare à celui de Saint-Maurice, fondé en 1572 par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert.

En 1607, Henri IV écrivit à son ambassadeur à Rome pour obtenir du pape Paul V l'érection de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & sa confirmation par autorité apostolique. Le pape rendit alors une bulle, en date du 16 février 1607, par laquelle il donnait pouvoir au roi de France de nommer le grand maître de cet ordre, lequel aurait la faculté de créer autant de chevaliers qu'il voudrait. Paul V permit à ces chevaliers de se marier, de convoler en secondes noces s'ils perdaient leur première femme, & d'épouser même une veuve (1). Ils devaient faire vœu d'obéissance & de chasteté conjugale, & pouvaient obtenir des pensions sur toutes sortes de bénéfices en France.

Une bulle du même pape, en date du mois de février de l'an 1608, prescrivit aux chevaliers du Mont-Carmel de faire leur profession de foi avant d'être reçus dans l'ordre; de se confesser & de communier le jour de la prise d'habit; de porter sur leurs manteaux une croix de couleur tannée, au milieu de laquelle il y aurait l'image de la Vierge; de porter les armes contre les ennemis de l'Eglise lorsqu'ils en seraient requis par le Saint-Siège & le roi très-chrétien; de réciter tous les jours l'office de la Vierge ou sa couronne; d'entendre la messe les jours de fêtes & les samedis; de s'abstenir de viande le mercredi; de s'assembler le 19 juillet pour célébrer la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel; de se confesser & de communier.

En juillet 1608, Henri IV supprima la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare (2) & unit toutes les commanderies, prieurés & bénéfices de cet ordre à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il nomma grand maître Philbert, ou Philibert de Nereftang, gentilhomme de la chambre & mestre

(1) Le grand maître pouvait dispenser sur l'âge, sur la naissance, & même sur la bigamie. (Voir *Mémoires, règles & statuts*, etc. Lyon, 1649.)

(2) C'est ce que disent Hélyot (*Hist. de tous les ordres*. Paris, 8 vol. in-4°; 1714-1719.) & Honoré de Sainte-Marie (*Dissertations sur la Chevalerie*, Paris, 1718). Mais Gautier de Sibert cite un *mandement*, ou *lettres patentes* de ce prince, en date du 29 mai 1609, qui prouve qu'à cette époque la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare existait encore. Au fond, ce n'est qu'une subtilité, puisque Philibert de Nereftang était à la fois grand maître de l'ordre de Saint-Lazare & grand maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. (Voir *l'Histoire des ordres royaux, hospitaliers, militaires, de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem*, par M. Gautier de Sibert, 2 vol. in-12; Paris, 1772.)

de camp d'un régiment d'infanterie, qui avait été auparavant grand maître de l'ordre de Saint-Lazare. Claude de Nereftang eut la survivance de son père. Il en fut de même de son fils, de son petit-fils & de son arrière-petit-fils.

Louvois indemnisa souvent les officiers & les nobles de leurs services militaires, en leur donnant des dotations prises sur l'ordre de Saint-Lazare, dont il avait la grande maîtrise. Tant qu'il vécut, personne n'osa réclamer contre l'emploi de ces biens. Après sa mort, les administrateurs des hôpitaux présentèrent à Louis XIV, par l'organe du procureur général d'Aguesseau, leur président, requête pour redemander les biens de l'ordre de Saint-Lazare. Le roi fit droit à ces justes réclamations & rendit les biens de l'ordre aux hôpitaux.

L'ordre fut confirmé par Louis XIV en 1664 & 1698, par Louis XV en 1722, en 1767 & en 1770.

« Au mois de décembre de l'année 1673, Sa Majesté nomma pour grand maître de cet ordre monsieur le marquis de Dangeau, qui, en cette qualité, lui prêta serment de fidélité le 18 décembre 1695. Le 29 janvier de l'année suivante, 1696, il se rendit dans l'église des Carmes des Billettes, où il jura sur les saints évangiles d'observer & de faire observer par les chevaliers les statuts de cet ordre. Ensuite les anciens chevaliers lui prêtèrent obéissance, & après la messe, il en fit trente-cinq nouveaux, auxquels il donna l'épée, la croix & le livre des règles.

« Jusque-là ces chevaliers n'avaient point eu d'habits de cérémonie; ils portaient seulement à la boutonnière du juste-au-corps, comme ils portent encore à présent, une croix d'or à huit raies, d'un côté, émaillée d'amarante avec l'image de la Vierge au milieu, & de l'autre côté, émaillée de sinople avec l'image de saint Lazare, aussi au milieu, chaque rayon pommeté d'or, avec une fleur de lis aussi d'or dans chacun des angles de la croix, qu'ils attachent à un ruban de couleur amarante; & les frères servants ne portaient, comme ils sont encore à présent, qu'une médaille aux mêmes émaux attachée à une chaîne sans ruban. Mais monsieur le marquis de Dangeau a ordonné des habits pour les cérémonies, & qui sont différents selon la qualité des chevaliers. Celui du grand maître consiste en une dalmatique de toile d'argent, sur laquelle il met un long manteau de velours amarante semé de fleurs de lis d'or, de chiffres & de trophées aussi en broderie d'or & d'argent; les chiffres forment le nom de *Marie* au milieu de couronnes. Celui des chevaliers de justice consiste en une dalmatique

de satin blanc, sur laquelle il y a une croix de la hauteur & de la largeur de la dalmatique, écartelée de couleur tannée & de sinople, & par-dessus la dalmatique un long manteau de velours amarante, au côté gauche duquel il y a une croix tannée en broderie, au milieu de laquelle il y a l'image de la Vierge. Les chevaliers ecclésiastiques ou chapelains ont un rochet sur leur soutane, & sur le rochet un camail de velours amarante avec la croix en broderie au côté gauche. Le manteau des frères servants n'est que de drap, & ils n'ont sur le côté gauche que leur médaille en broderie. Les novices ont seulement un petit manteau de satin vert, auquel est attachée une espèce de capuce, & le héraut a une dalmatique de velours amarante, ayant par-devant un écusson en broderie d'argent où sont les armes de l'ordre, qui sont : d'argent à la croix écartelée de couleur tannée & de sinople, l'écu surmonté d'une couronne ducal. Les uns & les autres, à l'exception des chevaliers ecclésiastiques, qui ont un bonnet carré, portent une toque de velours noir avec des plumes noires & une aigrette. Ils s'assemblent ordinairement aux Carmes des Billettes; mais ils solennisent la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel & celle de saint Lazare dans l'église Saint-Germain des Prés, où ils se trouvent tous en habit de cérémonie...

« ... Le collier, qui est d'or, est composé de chiffres qui désignent le nom de la sainte Vierge par ces deux lettres M & A, entrelacées l'une dans l'autre; entre ces deux chiffres, il y a trois grosses perles, & au bas du collier pend la croix telle que nous l'avons décrite... (1) »

L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, n'a pas reparu après la Révolution de 1789.

On voit au *Musée de Versailles* deux tableaux & un portrait ayant rapport à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel :

Salle n° 9.

164. Louis XIV reçoit le serment de Dangeau, grand maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare; — par Antoine Pezey.

(1) Hélyot, *Hist. de tous les ordres*.

Salle n° 159.

3652. Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de); — par Hyacinthe Rigaud.

Salle n° 165.

4345. Chapitre de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, tenu par le marquis de Dangeau; — par F. Bocquet.

MONOGRAPHIES SPÉCIALES CONSULTÉES :

Mémoires, règles, statuts, cérémonies & privilèges des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Hierusalem, par le P. C. M. D. Lyon, 1649; in-8°.

Histoire panégyrique de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, par M. DE SAINT-JEAN. Paris, 1665; in-fol.

L'Antiquité & les différens États de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem. Paris, 1673; in-16.

Mémoires & Extraits des titres qui servent à l'Histoire de l'ordre des Chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Hierusalem....., par TOUSSAINS DE SAINT-LUC. Paris, 1681; in-8°.

Histoire des ordres royaux, hospitaliers-militaires de N. D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, par GAUTIER DE SIBERT. Paris, 1772; in-4°.

Essai critique sur l'Histoire des ordres royaux, hospitaliers & militaires de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel. Liège, 1775; in-12.

Histoire de l'ordre de N. D. du Mont-Carmel, dans la Terre Sainte, sous ses 9 premiers prieurs généraux. Maëstrich, 1798; in-8°.

Notice sur l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & sur l'établissement du monastère des Carmélites à Angers. Angers, 1854; in-12. Pièce.

Précis historique des ordres religieux & militaires de Saint-Lazare & de Saint-Maurice avant & après leur réunion, par le Ch. L. CIBRARIO. Lyon, 1860; in-8°.